Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Affiché le
ID : 056-215601071-20230616-DELZO-DE

Légende

- AC1_C : Servitude de protection des monuments historiques classés
- AC1_C : Servitude de protection des monuments classés
- AC2_C : Servitude relative aux sites classés
- AC1_I : Servitude de protection des monuments historiques inscrits
- AC1_I : Servitude de protection des monuments inscrits
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
PLAN LOCAL D'URBANISME

Ville de Larmor-Plage

Annexe n° 1

Plan des servitudes d'utilité publique

1/5 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2023
Le Maire,
Patrice VALTON

LE MAIRE
Patrice VALTON

Mise à jour : Janvier 2023

LORIENT AGGLOMÉRATION